

Lutter contre les traitements inhumains

Transcription

Danièle Lochak :

Quand on lit dans la Déclaration de 1948 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »... Ce mot « dignité », il fait bien sûr référence à ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale, au fait que des hommes ont été traités autrement que des êtres humains. Et l'atteinte à la dignité, c'est plus grave que l'atteinte à la vie.

Porter atteinte à leur dignité, les réduire à la condition à laquelle ils ont été réduits dans les camps de concentration et dans les camps d'extermination, c'est porter atteinte à leur dignité, et ça, c'est un crime contre l'humanité. Le mot « dignité », qu'on retrouve à plusieurs reprises dans la Déclaration de 1948, est un mot moderne, qu'on n'aurait pas trouvé en 1789.

Stéphane Hessel :

Cette idée de l'homme, qu'est-ce que c'est : l'homme ? Eh bien, qu'est-ce qui fait la base de l'homme dans ses relations avec les autres hommes ? C'est sa dignité fondamentale. Et le terme de dignité de la personne humaine est apparu, à la réflexion, comme compatible avec les différentes façons de voir l'avenir de l'humanité.